

Marché public à procédure adaptée
Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
CLASSE DE NEIGE PYRENEES

Ce document, constitue le marché public à procédure adaptée pour l'organisation d'un **voyage scolaire** de type **classe de neige** dans les **Pyrénées**.

Il a pour but d'établir une égalité entre candidats.

Le présent document est établi en **un seul exemplaire original**, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Le dossier est disponible en version dématérialisée sur le site de l'AJI (<http://site.aji-france.com/>)

Personne publique contractante :

Collège Maurice Ravel
4, avenue du Professeur Gregorio Marañon
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Téléphone : 05 59 08 22 11

Personne détenant le pouvoir adjudicateur : **M. Philippe LESCA, Proviseur**
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : **M. Damien HILLION, Gestionnaire**
Enseignant référent pour le voyage : **Mme Florence CENS, Professeur**

Date limite de réception des offres : LUNDI 6 MAI 2024 à 12h00

Par voie dématérialisée : par mail ou sur le site de l'AJI

I - Règlement de consultation

A – Objet du marché

Classe de neige semaines 3 / 4 / 5 / 6 ou 7 de l'année 2025 (Janvier ou février)
pour **deux groupes**.

Nombre de participants (prévisionnel) :

- groupe 1 : **53 élèves** (entre 11 et 12 ans) et **5 accompagnateurs** ;
- groupe 2 : **53 élèves** (entre 11 et 12 ans) et **5 accompagnateurs**.

B- Présentation de la procédure

- Mode de passation du marché : Il s'agit d'une procédure adaptée conformément au décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.
- Allotissement : le marché à conclure est constitué d'un lot unique.
- Exécution du marché : le marché fait l'objet d'un bon de commande à l'attributaire.
- Durée du marché : le marché concerne l'organisation du séjour et dure jusqu'à la fin de celui-ci.

C - Présentation des offres

1) Dépôt de l'offre

Les dossiers de réponse doivent être déposés sur le site de l'AJI ou envoyés par courriel à l'adresse suivante : gest.0640065y@ac-bordeaux.fr (objet : OFFRE MAPA CLASSE DE NEIGE PYRENEES)

Date limite de réception des offres : LUNDI 6 MAI 2024 A 12H00

2) Durée validité des offres

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

3) Négociation :

Le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises**.

4) Examen des candidatures et des offres

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| ➤ La qualité de l'offre | 30 % |
| ➤ Les services associés | 30 % |
| ➤ Le prix | 40 % |

5) Modalités d'attribution du marché

Toute offre incomplète ou ne répondant pas au cahier des charges pourra être rejetée.

L'offre la mieux classée est retenue.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

Pour tous les documents, la signature exigée du candidat doit être manuscrite, originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Le candidat doit fournir :

- **Ce document complet daté, signé et complété** (dont attestation sur l'honneur du respect des obligations fiscales et sociales, de la possession des agréments du Ministère du Tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire).
- Tous les documents permettant **d'apprécier et d'évaluer les capacités professionnelles**, techniques et financières du candidat, notamment les références du candidat dans le secteur.
- L'offre sera présentée sous la forme d'un devis établi en un seul original, accompagné de la description des services associés.
- **L'offre indiquera expressément et explicitement :**
 - L'offre permettra de déterminer **le coût par participant** (y compris les accompagnateurs).
 - L'offre indiquera **les conditions d'annulation** et d'assurance.
- L'offre sera « tout compris » (frais de transport, de péages, de parking, repas et nuitées du ou des chauffeurs...).

D – Facturation, mode de règlement et délai de paiement

Les prix proposés pour ce MAPA seront fermes et définitifs. L'offre du candidat portera sur le prix global de la prestation demandée et ne sera susceptible d'être modifiée que par voie d'avenant (modification du nombre de participants par exemple). Le candidat devra faire apparaître sur l'offre le prix du séjour par participant. **Pas de gratuité pour les accompagnateurs.**

Le prix proposé sera le même pour l'ensemble des participants au voyage. Il sera ferme. L'offre indiquera la fourchette d'effectif pour laquelle le prix pourra être maintenu. Le prix pourra être modifié par avenant si l'effectif des voyageurs était réduit en deçà du minimum des participants admis.

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Les factures seront dématérialisées avec Chorus Pro. Elles porteront les mentions légales (nom et adresse du prestataire, numéro du compte bancaire ou postal...).

Le comptable assignataire est l'agent comptable du collège Maurice Ravel.

Le délai maximum de paiement sur lequel l'acheteur s'engage est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, les intérêts moratoires sont de droit.

II – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

A – Nature de l’opération

L’opération a pour objet l’organisation d’un **voyage « clef en main »** de type **classe de neige** dans les **Pyrénées** françaises ou espagnoles, pour **deux groupes**, selon le programme détaillé ci-dessous.

Le départ se fera du collège Maurice Ravel lundi matin pour un retour mercredi soir pour le premier groupe, mercredi matin pour un retour vendredi soir pour le deuxième groupe (trois jours, deux nuitées par groupe).

1/ Programme du voyage :

Le programme devra prévoir :

- les activités de ski du lundi après-midi au mercredi après-midi compris pour le premier groupe, du mercredi après-midi au vendredi après-midi compris pour le deuxième groupe, dans une station de ski des Pyrénées françaises ou espagnoles.

2/ Tarif

Le prix proposé par le prestataire de service devra inclure :

- Les deux allers-retours en car et, le cas échéant, les services de transfert aller-retour du lieu d’hébergement à la station, dans le respect de la législation en vigueur (bus avec ceintures de sécurité, grand confort, toilettes, avec 1 ou 2 chauffeurs suivant nécessité qui suivront scrupuleusement les temps de conduite et de repos exigés par le code des transports) ;
- **L’hébergement pour 2 nuits en hôtel ou en auberge de jeunesse**, du lundi au mercredi pour le premier groupe et du mercredi au vendredi pour le deuxième groupe, dans ou à proximité de la station ;
- **La pension complète pour tous les repas**, du lundi soir au mercredi midi pour le premier groupe et du mercredi soir au vendredi midi pour le deuxième groupe (repas chauds ou froids fournis les midis, de préférence sur le site de pratique), ainsi que **le goûter**, du lundi au mercredi pour le premier groupe et du mercredi au vendredi pour le deuxième groupe ;
- La location du matériel (le même pour tous) : skis, chaussures, bâtons et casques ;
- Le forfait de ski et la prise en charge sur piste par des moniteurs de ski diplômés d’État (ou équivalent), du lundi après-midi au mercredi après-midi compris pour le premier groupe, du mercredi après-midi au vendredi après-midi compris pour le deuxième groupe (cinq demi-journées par groupe) ;
- Le diplôme de ski de l’ESF (ou équivalent) délivré à chaque élève ;
- La rémunération des guides ou moniteurs nécessaires à la réalisation des prestations de ce voyage ;
- L’assurance annulation collective ;
- Tous les frais annexes (taxe de séjour, hébergement et repas du/des chauffeur(s), péages, parkings...) ;

Gratuité :

Conformément à la législation, pas de gratuité pour les accompagnateurs. Toute remise doit se répercuter sur l’ensemble des participants.

Frais et conditions d’annulation :

L’offre indiquera clairement les frais et conditions d’annulation ainsi que les différentes formules « assurance » (assurance annulation individuelle et collective).



Collège Maurice Ravel
2, avenue du Professeur Gregorio Marañon
BP 269
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
Téléphone : 05 59 08 22 00
Courriel : gest.0640065y@ac-bordeaux.fr

B – Litiges

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l'exécution du marché préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, l'ensemble des dispositions de ce document s'appliquent.

Le présent document est établi en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

De plus, les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l'offre de prix, sur le « contrat », sur les factures du prestataire ou tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document.

Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les partie(s) au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Pau.

III – ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

A - Contractant(s)

Je soussigné :

Formule A : Entreprise individuelle

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant en nom personnel

Domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) :

.....
.....
.....

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce au registre des métiers :

.....

Formule B : Société ou groupement d'intérêt économique

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme juridique de la Société) :

.....

Ayant un siège social à (adresse complète et numéro de téléphone)

.....

.....

.....

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce au registre des métiers :

.....

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

C - Respect réglementation

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle (le groupement économique pour lequel) j'interviens, que je ne tombe pas ou que la dite société ou groupement ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi numéro 52.401 du 14 Avril 1952.

De plus, j'atteste sur l'honneur du respect des articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics.

J'atteste également de la possession des Agréments du Ministère du Tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire.



Collège Maurice Ravel
2, avenue du Professeur Gregorio Marañon
BP 269
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
Téléphone : 05 59 08 22 00
Courriel : gest.0640065y@ac-bordeaux.fr

Fait en un seul original

A _____, le _____

*Mention manuscrite « lu et approuvé »
Signature de l'entrepreneur.*

IV – Partie réservée à l'établissement

Est acceptée la présente offre pour valoriser l'acte d'engagement

A SAINT-JEAN-DE-LUZ, le 10 avril 2024

Le Proviseur

P. LESCA

Le Marché a été notifié au titulaire le :/...../.....